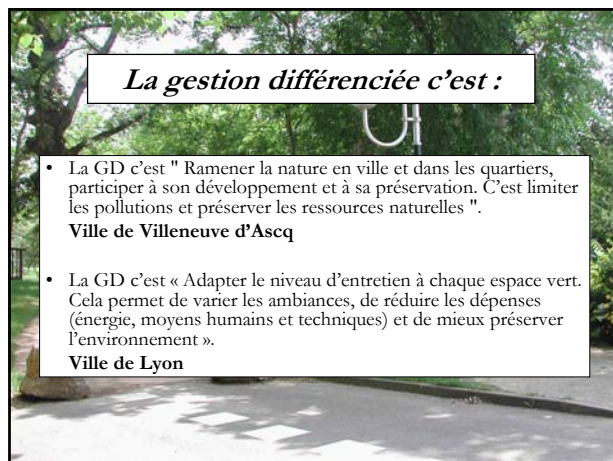


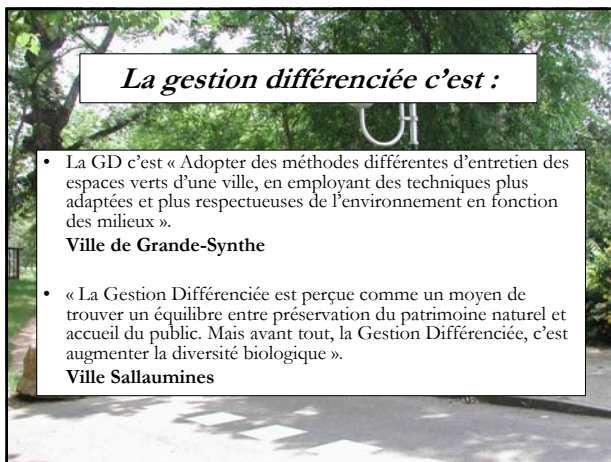


Pour une gestion de l'espace public, plus respectueuse du citoyen et de l'environnement



La gestion différenciée c'est :

- La GD c'est " Ramener la nature en ville et dans les quartiers, participer à son développement et à sa préservation. C'est limiter les pollutions et préserver les ressources naturelles ".
Ville de Villeneuve d'Ascq
- La GD c'est « Adapter le niveau d'entretien à chaque espace vert. Cela permet de varier les ambiances, de réduire les dépenses (énergie, moyens humains et techniques) et de mieux préserver l'environnement ».
Ville de Lyon



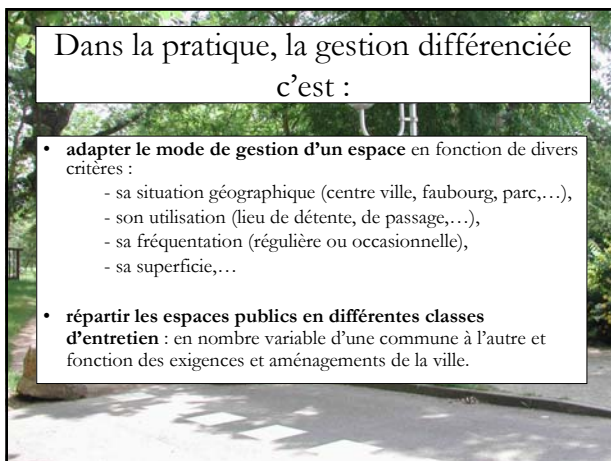
La gestion différenciée c'est :

- La GD c'est « Adopter des méthodes différentes d'entretien des espaces verts d'une ville, en employant des techniques plus adaptées et plus respectueuses de l'environnement en fonction des milieux ».
Ville de Grande-Synthe
- « La Gestion Différenciée est perçue comme un moyen de trouver un équilibre entre préservation du patrimoine naturel et accueil du public. Mais avant tout, la Gestion Différenciée, c'est augmenter la diversité biologique ».
Ville Sallaumines



La gestion différenciée préconise :

- Utilisation raisonnée de traitements phytosanitaires, qui sont à l'origine d'une pollution de l'eau et de l'air, ainsi que d'effets sur la santé de la population et des agents techniques. L'utilisation d'intrants est remplacée par des moyens mécaniques et des pratiques respectueux du fonctionnement écologique du milieu.
- la diversification des plantes et le retour à l'utilisation d'essences locales, favorisent le développement du patrimoine naturel local qui sont plus résistants aux parasites éventuels.
- une gestion très réduite sur certains sites naturels type boisement, sans exclure une gestion de sécurité.



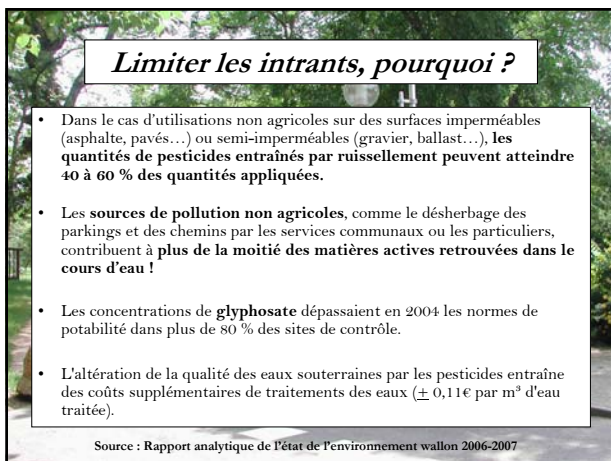
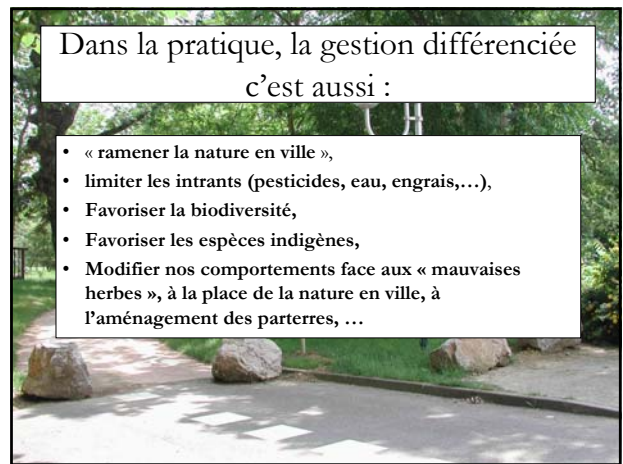
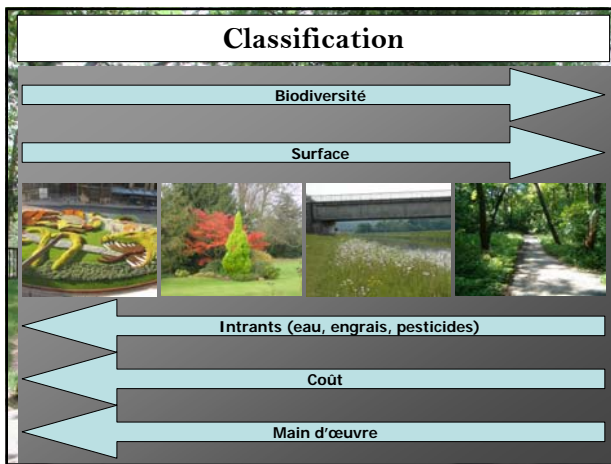
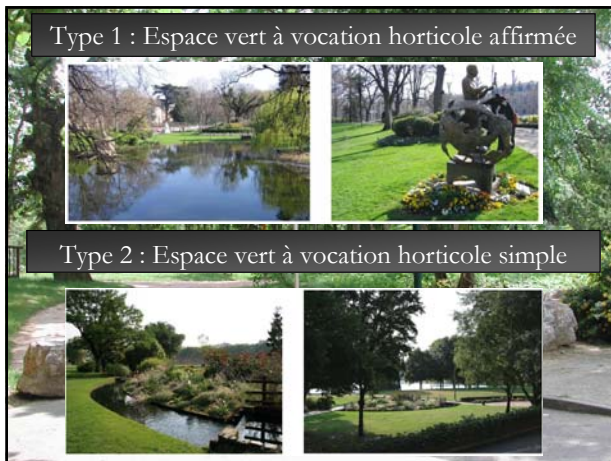
Dans la pratique, la gestion différenciée c'est :

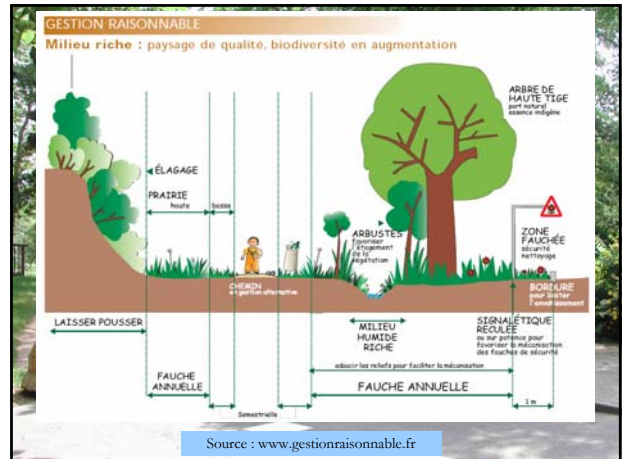
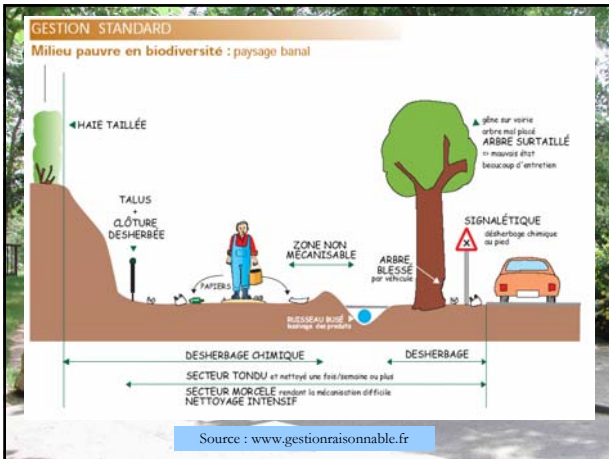
- **adapter le mode de gestion d'un espace** en fonction de divers critères :
 - sa situation géographique (centre ville, faubourg, parc,...),
 - son utilisation (lieu de détente, de passage,...),
 - sa fréquentation (régulière ou occasionnelle),
 - sa superficie,...
- **répartir les espaces publics en différentes classes d'entretien** : en nombre variable d'une commune à l'autre et fonction des exigences et aménagements de la ville.



Exemple de la Ville de Toulouse

Type	Dénomination technique	Dénomination simplifiée
1	Espace vert à vocation horticole affirmée	Jardin de prestige
2	Espace vert à vocation horticole simple	Jardin soigné
3	Espace vert à gestion élaborée	Jardin traditionnel
4	Espace vert à gestion simple	Espace rustique
5	Espace vert à gestion extensive	Espace naturel fluvial

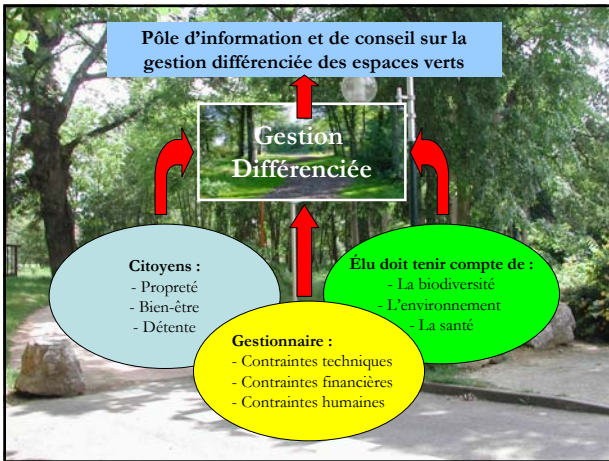






Gestion différenciée ou ...

- Gestion raisonnable (Ville de Jarrie)
- Gestion optimisée (Ville de Nantes)
- Gestion harmonique (Département de Seine-Saint-Denis)
- Conception différenciée (Ville de Rennes)



Qui sommes-nous ?


- Adalia
- Association pour les espaces verts communaux – APEC
- Aquawal
- Centre Technique Horticole
- CRA de Gembloux (vergers conservatoires)
- Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement de Mouscron
- Comité régional phyto
- Direction de la qualité des produits (DGA)
- Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (Fauchage tardif, PCDN...)
- ECOSEM sprl
- Espace environnement
- Fédération Wallonne Horticole – FWH
- Institut Eco-Conseil
- Inter-environnement Wallonie
- Natagora
- Ministère de l'Équipement et des Transports
- Pesticides Action Network Belgium
- Provinces du Hainaut, Brabant wallon et Luxembourg
- Union des Villes et Communes de Wallonie

Que faisons-nous ?

- **Diffusion de l'information (nouvelles techniques, expériences,...) vers les gestionnaires des espaces verts :** via notre site Internet (www.gestiondifferenciee.be), les sites Internet et lettres ou journaux d'informations des différents membres du pôle
- **Sensibilisation :**
 - Organisation de journées d'information et d'échanges à destination des gestionnaires.
 - Création de plaquettes de présentation, d'une exposition itinérante pour les communes.

Que faisons-nous ?

- **Former et conseiller** le personnel de terrain à la gestion différenciée (réalisation d'un programme d'accompagnement) : classification, désherbage alternatif, lutte contre les ravageurs, la communication vers les citoyens,...
- Apporter un **soutien aux actions de communication** vers les citoyens :
 - Aide à la création d'outils de communication spécifique à différents publics.
 - Former des personnes relais pour l'utilisation des outils de communication.



Pourquoi faire de la gestion différenciée ?

- Augmentation de la biodiversité (faune et flore),
- Diversification des espaces,
- Diminution des pollutions (pesticides, ...),
- Amélioration du cadre de vie des citoyens,
- Amélioration des conditions de travail et valorisation du personnel de terrain,
- Gestion du temps de travail du personnel de terrain,
- Meilleure image de la commune au point de vue environnemental.



Merci pour votre attention

Pour plus d'informations :
www.gestiondifferentiee.be